

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 19

Artikel: 61e assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Liestal

Autor: Y.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270021>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

61^e assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Liestal

Pour la première fois, c'étaient les sociétés féminines de Bâle-Campagne qui recevaient cette assemblée et leur coup d'essai fut un coup de maître. Tout était minutieusement prévu et organisé pour l'agrément des hôtes dans un décor de vergers fleuris adossés aux forêts : un enchantement printanier.

La séance publique s'ouvrait le vendredi 11 mai, à 14 h. 15, dans l'aula de la nouvelle Realschule, grande salle octogonale d'un ensemble de bâtiments modernes, au milieu d'un jardin coupé de parterres, de pièces d'eau, de voies dallées.

Cette première journée était consacrée à l'étude du thème principal : **les travailleuses étrangères en Suisse**, thème que traitèrent avec compétence et talent, le ministre Gérard Bauer, puis Mlle Nelly Jaussi, première adjointe au Bureau fédéral pour l'industrie, le commerce et le travail, à Berne. Nous revenons ci-dessous plus en détail sur ces exposés.

A 19 h., deux cents convives assistaient au souper de l'Hôtel Engel, repas servi avec rapidité et maestria par un escadron de serveuses dont le ballet bien réglé suscita des applaudissements. Vers le dessert, le rideau de la scène s'ouvrit pour révéler un chœur de jeunes femmes, dans le costume traditionnel de Bâle-Campagne, jupe brune, tabliers et corsages clairs. Sous la baguette du chef, furent exécutés des chants en suisse-allemand, en italien et en français. L'auditoire applaudit avec chaleur.

Puis commença la surprise-party : les déléguées étaient appelées par groupes successifs, elles montaient dans des autocars qui leur étaient désignés et elles étaient emportées, à travers la nuit, vers une destination que la plupart ignoraient, pour partager une chambre avec une compagne encore inconnue. C'est dire que la soirée s'acheva en rires bienfaisants, dans des hôtels confortables des forêts bâloises.

Dès le matin, après le petit déjeuner, les autocars ramenaient les déléguées à Liestal, cette fois, dans la salle du cinéma Uhu. S'ouvrit alors la séance administrative présidée par Mme Rittmeyer-Iselin, qui adressa un remerciement aux organisatrices dans le dialecte bâlois qui est celui de l'enfance de notre présidence de l'Alliance.

Après une allocution du représentant des autorités, le Dr G. Schmid, qui développa un projet du droit de vote féminin dans la constitution cantonale, Mlle Erb, la présidente du Centre de liaison de Bâle-Campagne, souhaita la bienvenue à ses hôtes de la part des quarante-quatre communes de son canton.

L'assemblée accepta trois nouvelles sociétés membres, les femmes radicales de Köniz, Leubringen et Lugano ; elle apprit avec le regret le départ du comité de Mlle D. Berthoud et le décès de Mlle Guisan. On procéda alors à l'élection de trois nouveaux membres du comité : Mmes Irma Stifel (Zürich), M. Gerber-Schmid (Herzogenbuchsee) et Dunand-Filliol (Genève). Les comptes, le budget, les rapports avaient été acceptés.

On entendit ensuite un exposé de Mme Alice Khan, Suisse mariée à Bombay, qui préside dans cette ville et un vaste district une association féminine combattant la misère. Tâche énorme. Mme Khan, avec d'autres collaboratrices, s'efforce de secourir les enfants, les jeunes filles en danger — on les recueille, les instruit et les prépare à savoir tenir le ménage et élever leurs enfants : ces jeunes filles font prime sur le marché matrimonial — secourir aussi les malades, les femmes-pèlerins pour la Mecque, qui s'y rendent dans de misérables conditions, etc.

Les membres de l'Alliance désirent réaliser un des vœux de Mme Khan : fournir aux jeunes filles recueillies par son association, un lit de fer et une petite armoire. Le comité s'occupera de la réalisation de ce vœu. Deux résolutions furent ensuite votées :

Les déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses réunies à Liestal, très inquiètes des conséquences que peuvent entraîner les retombées radioactives pour les générations actuelles et futures, adressent un pressant appel aux délégués à la Conférence du désarmement pour qu'ils continuent de rechercher un accord sur l'interdiction des essais atomiques et ne se séparent pas avant d'y être parvenus.

L'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses déplore dans sa

majorité le slogan « Ayez toujours du vin chez vous ! », choisi pour la propagande en faveur des vins, et condamne toute action de nature à inciter la population à accroître sa consommation de boissons alcooliques en une période d'innombrables abus néfastes pour la famille et pour la sécurité routière.

Travailleurs étrangers en Suisse

M. Gérard Bauer, ministre, introduisit le thème général sous ce titre : Notre pays et les apports de l'étranger. Il constata que la Suisse a toujours fait appel à la main-d'œuvre étrangère dans une plus ou moins grande proportion, selon les époques, et que notre pays réussit à assimiler les éléments qui désiraient se fixer chez nous. L'extension actuelle de notre économie a nécessité la venue chez nous de contingents très nombreux qui ont suscité certaines craintes. Cet afflux comporte pour nous l'avantage de maintenir la production qui nous fait vivre, elle est indispensable. Par contre, notre population peut se laisser influencer par ces nouveaux arrivés, dont certains peuvent être porteurs d'idéologies étrangères, le caractère de notre vie nationale peut être dénaturé, son originalité altérée.

Dans ces circonstances, il faut appliquer une politique de l'emploi bien réfléchie, étudier les marchés et les techniques d'assimilation, chercher des solutions concertées. Il est fâcheux, par exemple, d'appeler surtout des travailleurs manuels et de ne pas bénéficier d'apports étrangers intellectuels.

En ce qui concerne l'intégration européenne, la Suisse ne peut s'y engager sans faire des réserves sur les articles 48 à 51 au traité de Rome, lesquels abrogeaient les articles de notre Constitution qui servent de verrou à notre sécurité.

Si l'hébergement veut survivre dans le monde contemporain, il faut qu'il lui donne assez de son propre esprit.

Mlle Jaussi se servit des chiffres pour nous faire comprendre l'ampleur de la collaboration de la main-d'œuvre étrangère à notre vie économique. Certaines précautions doivent être prises pour ne pas léser la main-d'œuvre suisse, notamment les travailleurs de la montagne, la main-d'œuvre féminine. Le travailleur étranger ne peut changer de profession, ni même de place, sans demander une autorisation.

Il ne peut faire venir sa famille en Suisse qu'après trois ans de séjour dans notre pays. Nous avons déjà des taux d'occupation étrangère les plus élevés d'Europe (11%). Il est donc nécessaire d'actionner certains freins et de faire bénéficier ces étrangers d'informations sur notre assistance sociale, différente de celle de leur pays.

Pour surmonter certains préjugés et pas mal de difficultés, les associations féminines pourraient être d'un grand secours.

C'est justement à quoi s'attachèrent les associations féminines, réparties en trois groupes d'étude :

Après le banquet, au cours duquel prit la parole le conseiller national Boerlin, un pionnier du féminisme suisse, l'assemblée se termina par une excursion en car aux ruines romaines d'Augst. Puis ce fut la séparation et des promesses de revoir.

Y. L.

BERNE

Nominations

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a nommé deux femmes membres de la commission cantonale de consultation en matière d'éducation nouvellement constituée. Ce sont Mme Elisabeth Mauehofer-Gerber, à Trubschachen, et Mme H. Schmid-Opl, à Berne, docteur en philosophie.

Le Conseil de la ville de Berne a désigné six représentantes de la commune à la commission scolaire de l'Ecole pour enseignement post-scolaire des jeunes filles, dite « Frauenschule », parmi lesquelles Mme Marie-Louise Häni, membre du comité du « Bernische Frauenbund ».

ASF.

Lama et Loi du travail

Sous la présidence de Mlle Edith Ruefli, présidente de la commission féminine de l'Union syndicale suisse, 60 femmes, représentant 43 000 travailleuses syndiquées, se sont réunies à Berne. Elles ont discuté longuement la nouvelle loi du travail et la révision de l'assurance-maladie.

BALE-CAMPAGNE

La situation des institutrices mariées

Partout, il y a pénurie d'instituteurs et de maîtres secondaires; partout, on est heureux de voir que des institutrices mariées reprennent leur activité.

Partout... sauf dans certains cantons où l'on ne peut pas les nommer. C'est le cas notamment à Bâle-Campagne.

Il est vrai qu'on est en train de réviser la loi scolaire pour permettre à une institutrice mariée de reprendre son enseignement si elle doit pourvoir aux besoins de sa famille; mais un député radical s'est insurgé contre cette disposition restrictive, et le problème doit faire l'objet d'un nouvel examen avant que le Grand Conseil ne statue définitivement sur cette affaire.

Il faut espérer que l'on mettra fin à une situation un peu ridicule. Car, enfin, à Bâle-Campagne, on fait sans cesse appel à des institutrices mariées pour des remplacements; pourquoi, dans ces conditions, ne pourraient-elles pas être titulaires d'un poste au même titre que leur collègues célibataires? Tout comme à Neuchâtel, où dans une votation populaire, qui a eu lieu en mars dernier, les institutrices mariées ont été mises sur le même pied que leurs collègues.

S. F.

BALE

Allègements fiscaux pour les doubles salaires

En janvier de cette année, le Grand Conseil de Bâle a voté quelques allègements fiscaux, dont l'un concerne les femmes mariées qui exercent une activité professionnelle. Si le salaire de la femme et du mari atteignent 10 000 francs au maximum, la femme a le droit de déduire 1200 francs de son revenu. De 10 000 à 13 000 francs la déduction sera de 1000 francs, elle se réduira à 900 francs de 13 000 à 19 000 francs de revenu et à 800 francs si celui-ci dépasse 19 000 francs. La commune de Riehen (Bâle-Ville) a pris une décision semblable.

Le Grand Conseil zurichois ne s'est pas montré aussi large. Contrairement à une proposition qui avait été faite d'accorder à la femme mariée le droit de déduire 1200 francs, le Grand Conseil a réduit ce montant de moitié, quel que soit le revenu global des époux. Il est vrai que cette révision partielle de la loi fiscale zurichoise doit encore affronter le verdict populaire, tandis qu'à Bâle-Ville la décision est déjà en vigueur.

S. F.

« Pain pour le prochain » a recueilli jusqu'à présent quatre millions de francs

Les sommes recueillies dans le cadre de la campagne « Pain pour le prochain », entreprise par le protestantisme suisse pour contribuer à la lutte contre la misère dans le monde, ont atteint, au début d'avril, le montant total de quatre millions. La campagne, qui se poursuit dans l'ensemble de la Suisse, n'atteindra qu'en septembre les cantons de Genève, Valais et Vaud.

Pro Infirmis

Le rapport annuel de Pro Infirmis rappelle la participation de cette institution à l'Hyssa, pour faire connaître au grand public les soucis des handicapés. Il mentionne aussi les réunions beaucoup plus fréquentes de parents d'enfants arriérés, ce qui, avec les préjugés existant alors, n'aurait pas été possible il y a 10 ou 20 ans.

L'autisme dernier une maison d'habitation et de travail pour handicapés a été ouverte à Thoun. Une école ménagère pour jeunes filles débiles s'ouvrira prochainement pour le canton de Soleure et la Suisse orientale. L'assurance invalidité est un grand bienfait, mais dans bien des cas l'aide de Pro Infirmis reste indispensable.

FRANCE

Pour les victimes d'Hiroshima

Le prix littéraire Albert Schweitzer a été conféré à Mme Edith Morris, une Américaine d'origine suédoise vivant en France, pour son livre « Les fleurs d'Hiroshima ». Elle a versé la somme reçue à l'œuvre qu'elle a fondée à Hiroshima pour la rééducation des infirmes atomiques.

ASF.

LIBAN

Des orphelins se font pompiers

L'unique orphelinat protestant du Moyen-Orient, qui est situé à Khisbet-Nanfar, au Liban, et qui éduque et instruit actuellement 160 garçons, vient d'ouvrir une station à essence et à mazout. Ainsi, non seulement la maison bénéficiera des prix de gros pour son propre usage, mais elle établira de bons contacts avec ses voisins et leur rendra service, aucun garage n'étant situé dans les environs, et les voitures et tracteurs remplaçant de plus en plus les ânes dans les travaux agricoles.

(Suite des nouvelles étrangères en p. 5)

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants



MAÎTRISE FÉDÉRALE



DROGUERIE DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8 GENÈVE

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdunnet - Lausanne - ☎ 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
2. Educatrices - Age d'admission : 18 ans.
3. Institutrices privées et jardinières d'enfants - Age d'admission : 16 ans. Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

Achetez suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

ART RUSTIQUE SUISSE

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne